

**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 avril 2014

Sous la présidence de M. **ADAM** Paul, Maire.

Présents : Mmes **BATALLA** Gaëlle, **FISCHER** Céline, **GOMEZ** Martine, **WEBER** Inès.

MM. **ACKER** Jean-Paul, **DOLIS** Jean-Claude, **ECKART** Jeannot, **WENDLING** Roland.

Absents excusés : MM. **FERRY** Alex, **KEHREN** Jean.

M. **FERRY** Alex a donné procuration à M. **ADAM** Paul.

M. **KEHREN** Jean a donné procuration à Mme **GOMEZ** Martine.

Mme **WEBER** Inès est arrivée à partir du point 3.

1. Désignation du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité (avec 02 procurations dans le comptage des voix) Mme **FISCHER** Céline comme secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu de la séance précédente.

Aucune observation n'ayant été formulée, le rapport de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 09 avril 2014 est adopté à l'unanimité (avec 02 procurations dans le comptage des voix).

3. Révision des tarifs de location de la salle des fêtes.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de réviser les tarifs de location de la salle des fêtes, avec une application à partir du 01 juillet 2014.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité (avec 02 procurations dans le comptage des voix) :

- Décide de réviser les tarifs de location de la salle des fêtes, applicables à partir du 01 juillet 2014, comme suit :
 - Location pour une demi-journée : 100 €.
 - Location pour un jour sans vaisselle : 120 €.
 - Location pour un jour avec vaisselle : 150 €.
 - Location pour deux jours avec vaisselle : 200 €.
- Précise que la salle des fêtes sera louée à titre gratuit pour partager le verre de l'amitié en cas de décès (hors charges) les charges seront facturées.
- Précise que pour chaque location les charges sont en supplément (coût de l'électricité et détérioration du matériel ou vaisselle).
- Précise que pour chaque location un contrat de location sera établi stipulant les modalités d'usage et d'application des charges.
- Décide de ne pas demander de caution pour la location de la salle des fêtes.
- Charge et autorise le maire à signer tous documents y afférents.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau
Reçu le : 28/04/2014.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2013 budget annexe de l'antenne collective.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau
Reçu le : 28/04/2014.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif annexe de l'antenne collective de l'exercice 2013,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2013,
Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de : 850.92 €.
Constatant que le compte administratif présente un déficit d'investissement de : 13 359.94 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité (avec 02 procurations dans le comptage des voix) :

- Décide d'affecter le résultat comme suit :
 - D'inscrire l'excédent de fonctionnement au budget de l'exercice 2014 à l'exécution du virement à la section d'investissement, excédents de fonctionnement capitalisés (investissement recettes) ligne R 1068 : 850.92 €uros.
 - D'inscrire le déficit d'investissement au budget de l'exercice 2014 au solde d'exécution négatif reporté (investissement dépenses) ligne D 001 : 13 359.94 €uros.

5. Approbation du budget primitif annexe de l'antenne collective exercice 2014.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau
Reçu le : 28/04/2014.

Le Conseil Municipal, après avoir discuté le budget primitif annexe de l'antenne collective exercice 2014, chapitre par chapitre et article par article,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité (avec 02 procurations dans le comptage des voix) :

- Approuve et arrête le budget primitif annexe de l'antenne collective exercice 2014 comme suit :

I) DEPENSES :

| | |
|----------------------------|---------------------|
| Dépenses de fonctionnement | 1 265.00 €. |
| Dépenses d'investissement | <u>15 459.94 €.</u> |
| Dépenses totales | 16 724.94 €. |

II) RECETTES :

| | |
|----------------------------|---------------------|
| Recettes de fonctionnement | 1 265.00 €. |
| Recettes d'investissement | <u>15 459.94 €.</u> |
| Recettes totales | 16 724.94 €. |

6. Affectation du résultat de l'exercice 2013 budget annexe de l'assainissement.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau
Reçu le : 28/04/2014.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif annexe du service d'assainissement de l'exercice 2013,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2013,
Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de : 13 696.51 €.

Constatant que le compte administratif présente un excédent d'investissement de : 58 666.20 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité (avec 02 procurations dans le comptage des voix) :

- Décide d'affecter le résultat comme suit :
 - D'inscrire l'excédent de fonctionnement au budget de l'exercice 2014 au solde d'exécution positif reporté de la section de fonctionnement (fonctionnement recettes) ligne R 002 : 13 696.51 Euros.
 - D'inscrire l'excédent d'investissement au budget de l'exercice 2014 au solde d'exécution positif reporté de la section d'investissement (investissement recettes) ligne R 001 : 58 666.20 Euros.

7. Approbation du budget primitif annexe de l'assainissement exercice 2014.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau
Reçu le : 28/04/2014.

Le Conseil Municipal, après avoir discuté le budget primitif annexe du service d'assainissement exercice 2014, chapitre par chapitre et article par article,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité (avec 02 procurations dans le comptage des voix) :

- Approuve et arrête le budget primitif annexe du service d'assainissement exercice 2014 comme suit :

I) DEPENSES :

| | |
|----------------------------|---------------------|
| Dépenses de fonctionnement | 55 521.57 €. |
| Dépenses d'investissement | <u>99 114.76 €.</u> |
| Dépenses totales | 154 636.33 €. |

II) RECETTES :

| | |
|----------------------------|---------------------|
| Recettes de fonctionnement | 55 521.57 €. |
| Recettes d'investissement | <u>99 114.76 €.</u> |
| Recettes totales | 154 636.33 €. |

8. Affectation du résultat de l'exercice 2013 budget principal de la commune.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau
Reçu le : 28/04/2014.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif principal de la commune exercice 2013,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2013,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de : 192 540.16 €.

Constatant que le compte administratif présente un déficit d'investissement de : 35 399.85 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité (avec 02 procurations dans le comptage des voix) :

- Décide d'affecter les résultats comme suit :

- D'inscrire l'excédent de fonctionnement au budget de l'exercice 2014 à l'exécution du virement à la section d'investissement, excédents de fonctionnement capitalisés (investissement recettes) ligne R 1068 : 192 540.16 Euros.
- D'inscrire le déficit d'investissement au budget de l'exercice 2014 au solde d'exécution négatif reporté de la section d'investissement (investissement dépenses) ligne D 001 : 35 399.85 Euros.

9. Vote des taux des taxes directes locales pour l'exercice 2014.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau
Reçu le : 28/04/2014.

Le Maire soumet au Conseil Municipal la nécessité de fixer les taux des taxes directes locales pour l'exercice 2014.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité (avec 02 procurations dans le comptage des voix) :

- Décide de fixer les taux des taxes directes locales comme suit :

| TAXES | TAUX |
|---|--------|
| Taxe d'habitation | 4.88 % |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 6.41 % |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 4.84 % |
| CFE | ----- |

- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

10. Approbation du budget primitif principal de la commune exercice 2014.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau
Reçu le : 28/04/2014.

Le Conseil Municipal, après avoir discuté le budget primitif principal de la commune exercice 2014, chapitre par chapitre et article par article,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité (avec 02 procurations dans le comptage des voix) :

- Approuve et arrête le budget primitif principal de la commune exercice 2014 comme suit :

I) DEPENSES :

| | |
|----------------------------|----------------------|
| Dépenses de fonctionnement | 168 065.35 €. |
| Dépenses d'investissement | <u>346 369.86 €.</u> |
| Dépenses totales | 514 435.21 €. |

II) RECETTES :

| | |
|----------------------------|----------------------|
| Recettes de fonctionnement | 168 065.35 €. |
| Recettes d'investissement | <u>346 369.86 €.</u> |
| Recettes totales | 514 435.21 €. |

LU, APPROUVE ET SIGNE PAR TOUS LES MEMBRES PRESENTS

| | | | |
|-----------------|-----------|----------------|-------------------|
| ACKER Jean-Paul | ADAM Paul | BATALLA Gaëlle | DOLIS Jean-Claude |
|-----------------|-----------|----------------|-------------------|

| | | | |
|------------------------------|-----------------------------|-----------------|---------------|
| ECKART Jeannot | FERRY Alex <i>excusé</i> | FISCHER Céline | GOMEZ Martine |
| KEHREN Jean <i>excusé</i> | WEBER Inès | WENDLING Roland | |